

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 54

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Cordier, M. Brun, Mme Meunier, M. Sermier, M. Cattin,
M. Manuel, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Bonnivard, M. Rolland, Mme Kuster, M. Door et
Mme Corneloup

ARTICLE 7

À l'alinéa 4, après le mot :

« commercial »

insérer les mots :

« , les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre aux établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) l'assouplissement des modalités d'accueil des chercheurs étrangers pour des séjours de recherche en France.